# Dernière Heure

## Perquisition à la « Libre-Parole »

Paris, 4 décembre. — M. Roy, commissaire aux délégations judiciaires, a perquisitionné ce soir dans les bureaux de la *Libre-Parole* au sujet d'un article paru le 2 novembre.

Le magistrat a été muni d'un mandat de M. Dayos, administrateur qui lui a montré l'autorisation écrite signée du préfet de police.

Au cours de la perquisition, M. Roy a saisi les brochures intitulées « Loubet la Honte » et « Jeanne Darc Mary.

Le magistrat s'est retiré à 6 heures.

## LE CONGRÈS SOCIALISTE

Paris, 4 décembre. — A 8 heures 30, M. Semblat, qui présidait la dernière réunion, a ouvert la séance.

Le citoyen Lignière, du parti socialiste révolutionnaire prend la parole. Il déclare estime que la question avait été bien posée dès le début, il n'y aurait plus qu'un seul avis pour la trancher. Soit au point de vue théorique, soit au point de vue pratique, la question se résout par la négative.

Un socialiste ne peut pas entrer dans un ministère bourgeois, parce que ce socialiste est solidaire de les actes de tous les ministres.

Le citoyen Richard reprend la même thèse. Le citoyen Richard est vivement applaudi et il provoque un incident dans la salle. On entend aux injures ; on se montre le poing.

Le président agite sa sonnette. Le calme renaît à l'instant ; mais le tumulte recommence bientôt après qu'un citoyen Guesde ne veut pas parler en remplacement d'un orateur, comme il l'avait demandé auparavant.

Le nom du citoyen Vaillant comme orateur, soulève une tempête d'applaudissements. Pendant cinq minutes, le tumulte est à son comble. Le citoyen Vaillant commence à exposer sa théorie.

Pour que le parti socialiste ne devienne pas un parti semi bourgeois, il ne doit pas accepter qu'un de ses membres fasse partie d'un ministère bourgeois.

Ces paroles sont accueillies par des cris.

On délègue se lève et déclare au citoyen Vaillant qu'il n'a dû son élection qu'à des bourgeois. Cette apostrophe n'est pas faite pour ramener le calme.

Enfin le président rétablit l'ordre et le citoyen Vaillant appuie son argumentation sur les derniers faits qui ont surabondamment prouvé que un ministre, bien que socialiste était obligé à faire quoiqu'il avait fait de gouvernement et de ne défendre avec la force armée en faveur de tous les ennemis du prolétariat.

Rentrée l'assemblée de voter les conclusions suivantes :

« Dans une période révolutionnaire le premier devoir est de s'emparer des pouvoirs politiques afin de réaliser dans la mesure du possible et par son émancipation la dictature impérieuse de la classe ouvrière.

« Sous le régime capitaliste, le parti ne peut demander faire à la politique et à la doctrine *révolutionnaire et au principe de la lutte des classes qu'en étant et en restant un parti d'opposition au parti bourgeois, au pouvoir central, au gouvernement de la bourgeoisie, en un mot, le parti de la Révolution.*

« Les élus, délégués du parti dans les conseils municipaux et au Parlement, par cette politique d'opposition et de révolution, socialiste et révolutionnaire, peuvent accepter toutes les fonctions électives.

« Aucun membre du parti ne peut, sans être considéré comme exclu de fait, accepter un poste ministériel, et une participation quelconque au gouvernement central du capitalisme bourgeois. »

Le citoyen Carnaud trouve que la théorie du citoyen Vaillant est beaucoup trop absolue.

Le citoyen Lafargue monte à la tribune. Son discours n'est que le reflet des paroles déjà prononcées par tous les Guesdistes. Il prend St. Jaurès à partie.

Des cris de : « Vive Jaurès » accueillent ce discours, tandis que du côté des guesdistes on crie : « Gallifet ».

Le citoyen Lafargue descend de la tribune au milieu d'un vacarme épouvantable.

Arrive la question du vote sur l'amendement Walter, amendement qui avait été développé cet après midi sur les commissaires à élire.

Les guesdistes veulent le vote par mandat ; les allemanistes veulent le vote par tête.

Or, le bureau s'est rangé à ce dernier avis.

On va donc voter par tête. Cris et protestations des guesdistes qui entonnent l'*Internationale* et qui crient « obstruction, obstruction. »

On fait passer une corbeille pour recueillir les bulletins, mais les guesdistes ne votent pas.

Devant cette obstruction, le bureau décide d'admettre le vote par tête et renvoie la séance à demain. Il est minuit.

Les amis de M. Jules Guesde, très excités, demandent la démission du bureau. Une petite bagarre éclate même sur la tribune.

## Chronique Régionale

### Chemin de fer du Nord

**Ligne de Don-Seingbin à Hénin-Liétard**

A partir du mercredi 6 décembre, le train de voyageurs 2202 partant de Don-Seingbin à 5 h. 55 vers Hénin-Liétard, sera remplacé, les mercredis, à Don-Seingbin, avec le train 1775, partant de Lille à 5 h. 30 du soir.

En conséquence, l'itinéraire du train 2202 sera modifié ainsi qu'suit, à partir du mercredi 6 décembre entre Don-Seingbin et Hénin-Liétard :

| | 2202 P.L. 1re, 2e, 3e classes | 2202 P.L. 1re, 2e, 3e classes sauf les mercredis circulant seulement le soir |
|---|---|---|
| Lille (dép.) | » | 5.30 |
| Don-Seingbin (arr.) | » | 5.55 |
| Don-Seingbin (dép.) | 5.36 | 6.07 |
| PA. Marcin d'Annœulin (P.N.) | 6 » | 6.11 |
| Beuvin-Provin | 6.04 | 6.15 |
| Provin | 6.10 | 6.21 |
| PA. Epinoy (P.N) | 6.12 | 6.23 |
| Courrières | 6.17 | 6.28 |
| Harnes | 6.22 | 6.33 |
| PA. Fanbourg-de-Lens (P.N.) | 6.36 | 6.41 |
| Hénin-Liétard (arr.) | 6.34 | 6.44 |

(T. L.) Train léger.

## ÉLECTIONS CONSULAIRES

### Tribunal de Commerce de Lille

CANTON DU QUESNOY-SUR-DEULE. — Président : M. Alfred Scalbert, 50 voix ; divers, 5.

Election d'un juge pour un an. — M. Charles Vertry, 50 voix ; divers, 21.

Election de quatre juges titulaires pour deux ans. — Votants : 62. — MM. Alfred Dujardin, 59 voix ; Auguste Bonte, 58 ; Henri Decombre, 51 ; Alphonse Wicart, 51 ; divers, 11.

Election de deux juges suppléants pour un an. — Votants : 65. — MM. Léon Decombre, 61 voix ; Louis Daniel, 45 ; Georges Gondin, 9 ; F. Beaurepaire, 9 ; divers 15.

Election de quatre juges pour deux ans. — Votants : 63. — MM. Paul Vieillebe, 45 voix ; Eugène Vaillant, 61 ; Louis Bergot, 6 ; Alphonse Lesaffre, 8 ; divers, 17.

# UN ASSASSINAT à Verlinghem

***Un armite dans un taudis. — Les lieux du crime. — La découverte du cadavre. — On voit avec horreur le crime. — Descente du parquet. — Les premières constatations. — Transport du cadavre. — Le mobile du crime.***

Dans la matinée d'hier, nous apprenions, et le bruit nous était confirmé au parquet, qu'un assassinat venait d'être commis à Verlinghem, ce gentil village connu de toute la région grâce à son beau pèlerinage.

Malheureusement, la commune a une immense étendue, et c'est avec peine que nous parvenons à découvrir le théâtre du crime ; nous arrivons toutefois grâce à la sagacité de quelques rares habitants qui ont entendu vaguement parler de l'affaire.

### Les lieux du crime

Au hameau du Corbeau, non loin de la route d'Tyrcs à Lille et à même distance du chemin de Mesnine, se trouve au milieu des champs une bicoque isolée, couverte de chaume et qui, depuis de nombreuses années, annonce ruine.

Depuis longtemps, cet immeuble inhabitable était loué par M. Leroy, de Prémesques, à un pauvre diable, ouvrier des champs, le nommé Amable Galant, âgé de 48 ans, qui vivait là tout seul, presque en ermite et qui n'eut jamais vu dans ses parages aucun de ses concitoyens, qu'il n'avait jamais vus produits du sol qu'il cultivait une industrie spéciale ; la reproduction de la *race caprine*.

C'est là que nous arrivons, vers une heure et demie, et nous pouvons aussitôt pénétrer dans l'habitation où règne le plus grand désordre.

Cette sorte de métairie antique est composée d'une seule chambre et d'un grenier.

Dans la première partie de l'immeuble d'où se dégage l'odeur du bouc reproducteur, nous rencontrons une première pièce qui, paraît-il, servait de cuisine à la propriétaire.

Une porte très basse y donne accès, et malgré une lueur incertaine versée par quelques vitres que le temps a ternies, nous pouvons apercevoir l'étrange mobilier dont elle est pourvue.

Au fond, c'est l'âtre de village où l'on brûle les débris de bois et les fagots ramassés dans la forêt ; tout à côté, la poêle de corps de garde sur lequel est juché un mignon petit chat qui a l'air de se demander le pourquoi de ces allées et venues bien inconnues de lui.

A droite, tout au près, une mauvaise table dont les pieds sont enfoncés dans un amas de pommes de terre, de carottes, de légumes divers de toques incolores, de morceaux de bois de papiers, etc ; sur la même rangée s'aperçoit une armoire commode couverte de poussière et sur laquelle sont éparses dans un désordre voisin peut-être, des bouteilles, des bibelotteries, des assiettes, des lampes.

De ce côté de la chambre se remarque aussi une large trouée de 50 centimètres carrés dont nous aurons à parler tout à l'heure.

En face sont deux misérables fenêtres endessous desquelles une table boiteuse est surchargée d'objets divers et disparates ; ainsi qu'une horloge dont les aiguilles sont arrêtées, depuis longtemps sans doute, à 2 heures 35.

Les paysans dans lesquels fut pervée la porte sont ornés de gravures de journaux illustrés dont le ton criard semble néanmoins un luxe dans ce bouge affreux.

Et tout au fond, près du foyer, deux figures gênées et pâles, celles des frères du défunt, semblent ajouter encore à la tristesse ambiante.

C'est là peut-être que s'est déroulé le drame dont nous parions ; nous devons dire pourtant qu'il n'y existe aucune trace de lutte, rien même qui puisse venir à l'appui de cette simple supposition.

Au plafond, on remarque une ouverture fraîchement faite et qui semble assez grande pour le passage d'un homme de corpulence moyenne.

En face de la cuisine est la chambre à coucher, si toutefois on peut appeler ainsi la chambre où le malheureux Galant se reposait des pénibles travaux quotidiens.

Trois mètres carrés de surface, dont un de cette étroite couche en bois contenant une paille pourrie, tel était le domicile du malheureux ; de ci, de là, quelques vieilles loques pendent à des clous et au pied de la niche, en forme de dossier de lit, c'est un amoncellement de détritus de toutes sortes.

Qu'on pénètre du dehors dans cette soupente par une porte qui s'ouvre sur lequel est un trou intérieurement par un verrou très primitif. Cette porte donne également et directement accès au grenier dans lequel, comme nous le disons plus loin, fut découvert le cadavre.

On y arrive en grimpant quelques marches d'une pente rapide et dont la vétusté inspire des craintes sérieuses de dégringolade.

De la chambre à coucher, on accède au grenier par une porte basse, ouverte dans la cloison et qui donne sur l'escalier.

Du côté opposé est une porte assez vaste abondamment dénudée et garnie seulement de lambris détruits ; plus loin enfin une sorte d'étable longant le bord dont l'odeur caractéristique se fait sentir de très loin. Tout contre, dans une niche qui, comparée au reste du logis, semble un boudoir, quelques chats noirs de race bâtarde, mais très méchant, nous dévisagent, nous lance des regards qui semblent plutôt effarés.

### Le grenier

Nous nous décidons à franchir les marches dangereuses qui conduisent au grenier ; c'est là que le malheureux Galant a été la victime, presque dans l'état où elle fut retrouvée.

Nous l'apercevons, en effet, étendue de tout son long sur le sol, entre trois poêles de l'escalier. Le bras droit, rigide encore est levé verticalement au corps, comme s'il menaçait de coups. Tandis que la main gauche est appuyée sur la hanche.

Le visage glabre est couvert de sang et l'on semble distinguer, malgré l'obscurité, des coups d'ongles profonds ; le nez est horriblement meurtri fermée a coulé, un flot sanguin qui a taché une partie de la chemise et du paletot ; les oreilles ont dû elles aussi être fortement *cerrées*.

Enfin le cou est marbré de traces noirâtres qui ne laissent aucun doute sur le genre de mort de la victime : elle a été étranglée.

### Descente du parquet

Nous n'en pouvons voir davantage, pour l'instant, d'ailleurs car on annonce l'arrivée du parquet.

*Le procureur, en effet, se dessine dans le sentier* très primitif qui de la ferme Blondel au hameau du Bleu-Bordeau, conduit à la maison du crime ; bientôt, nous apercevons en tête M. le docteur Castiaux, médecin légiste, suivi de M. Dubois, juge d'instruction, accompagné de M. Lecointe, son greffier, et de MM. Lebuerton-Kerisel, substitut et Alex Gérasques, maître de Verlinghem.

MM. Gaugnet, maréchal-des-logis de gendarmerie, Pronier, gendarme et Jules Camblin, garde-champêtre, vont à leur rencontre.

### Vol avec effraction

Avant d'aller plus loin, il nous semble nécessaire de parler d'un vol avec effraction dont Galant fut victime samedi matin.

Nous disions plus haut que dans la cuisine, de côté opposé à la fenêtre, on remarquait une large échancrure dans le cloison.

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir à ce sujet :

Samedi matin, vers onze heures, M. Henri Blondel, cabaretier au Vert-Galant, route d'Yprès à Lille, vint comme chaque semaine remplir de lait, et de compagnie, un petit tonneau de barbier.

Il rencontra son client dans les champs et vint avec lui jusqu'à l'habitation.

La, il constatait que la porte avait été fermée de l'intérieur et nécessitait pour pénétrer le seul moyen praticable, enfoncer une fenêtre.

Pendant que M. Galant s'occupait son fen, le barbier, qui était pressé, fuite en mur et dit : « Tiens, Galant, vous demoliissez donc votre maison. »

Et Galant non, répondit l'autre, « et se retournant il vit à son tour la large ouverture qui lui fit s'écrier : « On m'a volé. »

Il se précipite vers son armoire et soulevant une pierre, il s'aperçut qu'on lui avait volé quatre francs.

Aussitôt, il se rendit dans sa soupente et revint s'ai jurant, mais, il constatait que son livret de caisse d'Epargne — de 800 francs — était toujours à sa place habituelle.

Peu après, Galant se rendait à la gendarmerie de Quesnoy-sur-Deule et déposait une plainte.

M. Gaugnet, maréchal des logis de gendarmerie, l'accompagna sur les lieux et procéda aux constatations.

La somme disparue consistait en une pièce de un franc, deux autres de cinquante centimes, dont une toute neuve et deux francs en monnaie de billon.

Le plaignant se rappela alors que, vers dix heures, un individu inconnu de lui, s'était présenté à son domicile et lui avait demandé du feu. Ne trouvant pas d'allumettes, Galant l'avait rapidement expédié en lui donnant une cigarette.

Etant sorti peu après et passant devant des meules de céréales jusque à quelques mètres de son habitation. M. Galant vit le même individu couché dans un tas de faner de haricots ; il l'interpella et lui donna l'ordre de déguerpir.

Ce dernier obéit et fuite 100 mètres environ, de taille moyenne. Il porte une légère moustache noire.

Il était vêtu d'un veston en velours marron à côtes, d'un pantalon en toile bleue et coiffé d'une casquette dont n'ont pu être indiqués la nuance ni la forme.

Il se dirigeait des logis partit vers six heures du soir et le vol lui donna ni pas de conduite jusque Verlinghem.

Pendant le trajet, Galant montra au gendarme un portemonnaie contenant une pièce de 5 fr. et 6 fr. environ de petite monnaie. En sachant bien qu'il n'y a pas grand chose, très en sûreté dans sa bicoque, il avait toujours dans son lit deux pistolets chargés.

Vers 6 h. 1/2, Galant devait rentrer dans sa masure.

### La découverte du cadavre

Galant, qui avait autrefois travaillé pour le compte de M. Pierre Blondel, gros cultivateur du hameau du Corbeau, conseiller municipal de Verlinghem, était demeuré avec son ancien patron des relations d'amitié.

C'est ainsi qu'il confiait à celui-ci ses économies lorsque le vieillard allait faire le dépôt à la Caisse d'Epargne.

Tous les samedis, le fils du cultivateur, M. Gustave Blondel, avait la charge, en allant à la ville livrer le beurre et le lait, de rapporter à l'ermite sa provision de viande pour la semaine.

Galant venait ensuit le dimanche matin de bonne heure prendre ses victuailles.

Il ne vint pas avant-hier ; aussi, vers midi, M. Blondel, inquiet, se rendit accompagné de son fils et d'un jeune ouvrier, M. Desbourrées, à la ferme.

La porte étant ouverte, les visiteurs pénétrèrent dans la cuisine et jusque dans la niche.

Ne recevant aucune réponse, ils visitèrent toutes les dépendances et se décidèrent enfin à grimper les marches du grenier. Leurs yeux n'étant pas habitués à l'obscurité, ils furent un certain temps avant de découvrir le cadavre.

Le moment de stupeur naturelle écoulé, M. Blondel, en l'absence du maire envoya prévenir la gendarmerie, qui arriva bientôt.

Dans l'après-midi, vers trois heures, M. le docteur Dubois arrivait à son tour et examinait le cadavre. Il ne pouvait rien dire de la cause de la victime, et un pistolet fraîchement déchargé ayant été découvert aux côtés du mort, il crut, par suite du sang qui dégoutait de ses oreilles que Galant s'était tiré un coup de cette arme dans la bouche, et c'est dans ce sens qu'il rédigea son rapport.

Pendant ce temps, la gendarmerie procédait à une nouvelle enquête ; elle apprit que le samedi soir, vers sept heures, des voisins, dont Mme Dilliès, propriétaire d'un estaminet situé à 200 mètres environ en face de la maison du meutre ; Mme Bergot, sa voisine, M. Dhondt, cultivateur, dont la petite ferme est à 150 mètres à gauche de la maison de Galant, avaient entendu des appels au secours et deux coups de feu.

Comme ne s'était dérangé, car Galant dont l'esprit est assez faible et qui se croit l'objet des persécutions de ses voisins, avait l'habitude de pousser des lamentations et de tirer en même temps des coups de pistolet contre des ennemis imaginaires.

Les gendarmes rédigèrent un rapport sommaire et prévinrent le parquet.

### Les constatations

Aussitôt leur arrivée, les magistrats du parquet procèdent aux premières constatations qu'ils interrompirent bientôt, car on venait de s'apercevoir que, outre le manque de clarté, il y avait danger à rester plus longtemps dans le grenier dont les planches vermoulues menaçaient de se briser.-M. Castiaux venait lui-même d'en ressentir les premiers effets et avait failli en descendre d'une façon par trop rapide.

*On avait eu le temps pourtant de se rendre* compte que le trou fait au plafond avait été pratiqué par le grenier ; c'est là en effet que se trouvaient les planches arrachées, avec très peu de peine sans doute. Néanmoins, on s'explique difficilement le but de cette ouverture.

Pendant que l'on descendait le corps, MM. Deinlé et Lebourcez Kerisel inspectaient le rez-de-chaussée. L'un des frères du défunt, signale qu'il manque une chemise, une veste, une casquette de forme jockey en drap bleu-gris, presque neuve et qui n'appartenait pas à leur frère.

*Aucun des témoins ne l'avait jamais vue sur la* tête de la victime et de plus elle était d'une pointure différente de celle trouvée sur le cadavre qui, celle-là a été formellement reconnue pour appartenir à Galant.

Tout annoncé. M. Deinlé trouva un marteau dont le manche semble porter quelques traces de sang.

Il donna l'ordre au brigadier de gendarmerie de faire de ces pièces le convoition un paquet auquel on joignit le pistolet, une petite trousse de pacotille au canon fort long et au manche grossièrement sculpté.

*On mit* également la main sur un très vieux fusil dit canardière, tout rouillé et qui n'avait pas du servir depuis de longues années.

### L'examen médical

Un cercueil avait été commandé par les soins du maire, et dispose sur deux chaises dans la cour de la maison. C'est là que l'on avait déposé le cadavre.

Les magistrats donnèrent aussitôt aux gendarmes l'ordre de maintenir à distance le public assez nombreux et composé en grande partie de femmes et d'enfants qui n'avaient cessé de stationner auprès de l'habitation.

Avec beaucoup d'efforts, le médecin-légiste parvint à ouvrir la bouche de la victime, et il acquit ainsi la certitude que la mort ne pouvait avoir été causée par un coup de feu.

Le col de la chemise tordu, l'arrachement de la cravatte, prouvaient d'ailleurs suffisamment qu'il s'agissait d'une strangulation.

M. Castiaux donna l'ordre de mettre le cadavre dans le cercueil et de le conduire à la Faculté de médecine de Lille où l'autopsie sera faite aujourd'hui.

### Autres découvertes

On ne s'était guère jusqu'à présent occupé que de la victime ; il y avait donc lieu de recommencer les recherches dans toute la maison.

Dans le grenier, attachée à une solive et formant nœud coulant, on trouva une longue bande d'étoffe de 12 à 15 centimètres de largeur qui, d'après des traces non équivoques, avait dû servir à Galant pour comprimer une hernie dont il était atteint depuis longtemps.

Il portait continuellement cette sorte de ceinture et c'est au foulard et en tirant que l'assaillant a du la trouver et préparer une pseudo-pendaison qui sans doute a été probablement interrompue par un bruit extérieur, les aboiements du chien, sans doute, qui ne cessait de donner de la voix.

Le second pistolet est resté introuvable ; mais peut-être le découvrira-t-on dans un prochain dépouillement.

### Les premiers interrogatoires

Les magistrats et la gendarmerie s'étant ensuite rendus dans la ferme de M. Blondel, sises à deux ou trois cents mètres, procédèrent aux premiers interrogatoires, dont la plupart n'ont apporté aucun autre renseignement que ceux que nous donnons plus haut. M. François Cochet, fermier, a seulement déclaré avoir aperçu dans l'après-midi du samedi, traversant les carrières du fort du Vert Galand, un individu qu'il ne connaît pas, mais dont le signalement correspond assez exactement à celui donné par la victime.

D'autres témoins seront entendus ultérieurement. dont M. Noel, maraicher à Wambrechies qui, le dimanche matin de bonne heure, était venu avec une chèvre chez Galant. Il avait bien remarqué que les portes étaient ouvertes ; mais comme le matin il avait l'habitude de ne pas et que le chien lui montrait ses crocs, il s'en retourna.

### Le mobile du meurtre — Tentative d'incendie

Si, comme tout l'indique, il s'agit bien d'un meurtre, le mobile est sûrement le vol.

Le portemonnaie de la victime a en effet disparu ; on a seulement trouvé dans la poche de son pied une somme de 35 centimes.

De plus, Galant passait dans le pays pour posséder quelques écus, et l'assassin pouvait fort bien ignorer que sa victime ne conservait chez elle aucune somme d'argent importante.

Le criminel avait d'ailleurs pris ses précautions pour effacer toute trace de son crime. Il allumas une petite lampe à essence en cuivre et la plaça sous le lit.

Un hasard seul empêcha un incendie de se déclarer. La flamme de la lampe atteignit, non la paille, comme le pensait l'assassin, mais deux barres de bois transversales et très rapprochées l'une de l'autre et qui furent noircies en partie par le feu.

Ce n'est que dimanche soir que le marréchal-des-logis de gendarmerie aperçut sous le lit une lueur insolite, et découvrit la lampe qu'il s'empressa de retirer après s'être assuré qu'il n'y avait aucune crainte d'incendie à redouter.

### L'impression dans le pays

A part la douleur toute naturelle des deux frères de Galant, Gustave, ouvrier chez M. Pierre Bebague à Wambrechies, et Jules, travaillant chez M. Pesmire à St-Andre, notre devoir de reporter nous oblige à constater que l'impression causée par la nouvelle du crime n'a été que toute relative. On y sentait plus de curiosité que d'émotion.

D'ailleurs, nous savons dit, Galant vivait en ermite, il détestait ses voisins, et les insultes qu'il leur lançait constamment étaient loin de lui attirer la sympathie.

# LES GRÈVES

## A ROUBAIX

Loin de s'améliorer, la situation des grèves s'aggrave de jour en jour.

Voici le bilan de la journée de lundi.

### Au peignage Motte

Les tricoteurs, dans leurs revendications, ne reprendront le travail que lorsqu'il n'y aura plus de femmes tricoses.

### Filature Prouvost

Un seul rattacheur a repris le travail, les autres ouvriers persistent dans leurs revendications.

### Filature Pollet

Profitant de la grève, les patrons ont fermé hier leur usine pour y faire procéder à différentes *réparations aux machines.*

### Teinturerie Godard

Hier matin, 35 ouvriers teinturiers, sur 40, se sont mis en grève, demandant une augmentation de 2 centimes à l'heure. Cette usine se trouve rue de l'Ommelet.

### Teinturerie Mullier

La journée d'hier n'a produit aucun changement. Les ouvriers maintiennent toutes leurs revendications et continuent à chômer.

### Maison Hannart

L'importante maison Hannart est aussi atteinte par les revendications ouvrières, hier, 25 ouvriers pleurs ont quitté le travail demandant une augmentation de 10 centimes par jour.

Si cette grève des pleurs devait continuer quelques jours, elle entraînerait fatalement le chômage de près de deux mille ouvriers qui, tant à Roubaix qu'à Wasquehal, sont occupés dans la maison Hannart.

### Teinturerie Foveau et Piedanna

Hier matin, 49 ouvriers sur 50 de cet établissement situé rue Lannes, se sont mis en grève, demandant une augmentation de 2 centimes à l'heure et la réduction de la journée de travail de 12 h. à 11 heures.

## RÉUNION DES PATRONS TEINTURIERS

Hier soir, les patrons teinturiers ont tenu une réunion à l'hôtel Ferraille, pour s'entendre sur les concessions qu'ils doivent faire aux ouvriers.

### Compagnie Vicoigne et Nœux

Hier dans la matinée, 40 débardeurs de la Compagnie charbonnière Vicoigne et Nœux, situées quai de Dunkerque, ont quitté le travail, prétextant que, comme les travailleurs aux puits, ces leurs comptes ne sont pas exacts.

## A TOURCOING

### Chez MM. Leroux-Lamouette

Les grévistes, au nombre de 79, se sont réunis hier matin, chez Louis Grenier, à la Blanche-Porte.

Le dernier article qui réclamant les ouvriers est le minimum de salaire de 22 francs.

MM. Leroux-Lamouette offrent à leurs ouvriers de les payer 12 heures pour 11 avec les primes à 0,65 au lieu de 0,50.

Un vote secret a eu lieu, hier matin, pour savoir si les ouvriers acceptaient de rentrer dans ces conditions.

A l'unanimité des 79 votants, les grévistes ont décidé de ne reprendre le travail qu'après avoir obtenu entière satisfaction, c'est-à-dire le minimum de salaire.

Nous avons expliqué que MM. Leroux-Lamouette comprendront bientôt que cette petite semaine est encore inférieure, somme toute, à celle gagnée par les ouvriers des autres maisons, et que pour mettre fin au pénible conflit qui dure déjà depuis *quarante jours*, ils donneront à leurs ouvriers la si légitime satisfaction qu'ils réclament.

### Chez M. Abadie Aguirre

Hier soir, à cinq heures, M. Maurice-Six, conseiller général et adjoint au maire, a reçu une délégation des tisseurs en grève de la maison Abadie et Aguirre, rue de la Bleiffue. L'administration a le plus ferme espoir d'apaiser ce conflit.

Des renseignements que nous avons pu obtenir, il résulte que le tarif de 0,60 c. l'heure est accordé aux tisseurs.

On nous a fait observer hier que ce n'est pas 0,53 c. 1/2 qui étaient payés avant la grève, mais 0,55 pour les tisseurs et 0,57 c. 1/2 pour les repasseurs.

### Aux tissages Bayart-Parent frères

En bon patrons chrétiens, MM. Bayart continuent à résister aux revendications de leurs ouvriers.

Les ouvriers, eux, de leurs côté continuent vaillamment la lutte et sont assez heureux pour rencontrer parmi le population suffisamment de sympathies pour maintenir la grève.

Ils se promettent bien de ne pas réintégrer l'atelier avant d'avoir obtenu les légitimes satisfactions qu'ils réclament.

### Chez MM. Rousseau et Cie

L'important établissement de teinture et apprêt Rousseau et Cie, rue Verte est totalement arrêté par suite de la grève. 500 ouvriers environ chôment.

Une entrevue a eu lieu hier matin entre les délégués des ouvriers et M Rousseau. L'accord ne s'est malheureusement pas fait.

D'une conversation que nous avons eue avec les ouvriers, nous avons pu nous rendre compte de leurs griefs et de leurs réclamations.

Ils nous ont exposé que lorsque la besogne va très fort on paie énormément à la production et si le travail vient à diminuer ce sont les ouvriers à la journée qui subissent le contre-coup et cela parce que l'on conserve de préférence les hommes à semaine bonne.

En conséquence, les ouvriers réclament que tous les ouvriers soient mis sur le même pied, c'est-à-dire payés et sur le même tarif, *au prix de 0,30 centimes l'heure*, c'est-à-dire 24 fr. 60 pour la semaine complète. Il est bien entendu que les ouvriers qui ont un salaire supérieur ne seraient pas compris dans cette tarification.

Les ouvriers exposent que de cette façon, lorsqu'il n'y a pas de travail pour occuper tout le personnel la semaine pleine, il est possible un roulement de façon à égaliser la perte de salaire entre les ouvriers.

On sait que de plus ils ont exposé qu'ils ne peuvent présentement à peine de pertes, faire droit aux demandes d'augmentation des tisseurs auxquels ils se proposent de donner satisfaction à la suite de l'exécution de leurs contrats avec leurs clients, contrats qui expirent en janvier pour les cotons et les laines et en mai pour les soies.

Les ouvriers déclarent admettre cette raison, mais ajoutent que d'ici à la fin des traités, les patrons pourraient provisoirement trouver de quoi satisfaire à leur demande sur les bénéfices particuliers accordés aux contre-maîtres de la teinture et de l'apprêt, avantage qui leur seraient retirés par la suite.

Enfin ils estiment aussi que la suppression des salaires fixes permettrait aux patrons de réaliser aussi un certain chiffre d'économie.

Une nouvelle entrevue aura lieu ce matin. Nous formons des vœux pour qu'elle soit efficace. Ouvriers et patrons sont animés de bons sentiments et dans ces conditions on peut tout espérer.

## REPRISE DU TRAVAIL dans cinq usines

### Chez MM. Albert Malard et Cie

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre *numéro de dimanche matin, les hommes de* peine du peignage Albert Malard et Cie, rue de Guisnes, ont repris le travail hier matin. lundi, aux conditions que nous avons fait connaître.

Les trieurs qui ont chômé par suite de la grève reprendront le travail aujourd'hui mardi.

### Chez M. Lorthiois-Motte

Les hommes de peine du peignage Lorthiois-Motte se sont réunis hier matin. Après examen de la situation, la reprise du travail aux conditions proposées par le patron a été mise aux voix. Sur 25 votants, 17 voix se sont prononcées pour et 7 contre.

Il a été convenu qu'il n'il n'y aurait pas de victimes par suite de la grève, qu'une augmentation de 0.02 à l'heure et 11 heures pour 12 serait accordée.

Le patron a accepté les propositions qui lui ont été faites et le travail sera repris aujourd'hui mardi à 8 heures du matin.

Les trieurs reprendront demain mercredi.

### Chez Mr. Valentin-Roussel

Ainsi qu'il avait été convenu le travail a été repris hier matin au tissage Valentin-Roussel, place Thiers.

### Chez M. Paul Jonglez

A la filature Paul Jonglez à la Blanche-Porte, l'accord s'est fait hier matin entre patrons et ouvriers dans des conditions très avantageuses pour ces derniers.

Voici quelques-uns des avantages obtenus : *Fils jusqu'au numéro 29 par 1.000 mètres.* — Bonneterie : les ouvriers toucheront 7 fr. 25 au lieu de 6 fr. 90 ; 4/2 chaîne écrue et cuite, 7 fr. 60 au lieu de 7 fr. ; chaînes simples et trame écrue, 7 fr. 75 au lieu de 7 fr. 40 ; chaîne simple et trame couleur, 8 fr. 50 au lieu de 7 fr. 85.

La durée de travail sera désormais de 68 heures au lieu de 72 par semaine.

Le minimum de salaire a été ainsi établi : Conducteurs 27 fr. au lieu de 24 ; rattacheurs, 24 fr. ; bobineur, 40.50.

La différence entre le salaire minimum et le salaire de la production consistera en le prime qui sera partagée comme suit : 32 0/0 au conducteur, 15 à chaque rattacheur, 8 au bobineur, total égal 100 pour 100.

Le travail sera repris ce matin.

*Pour les grévistes de la filature Leroux*

La soirée chantante de chez Fourot-Salembier a produit 19.75.

4 suivre.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 21

# LES AMOURS d'un Interne

## Par Jules CLARETIE

Finet se trouvait placé en pleine lumière, au milieu de ces malades, sous la lumière d'une lampe qui donnait également en plein sur le bon gros visage de Lolo, et toutes les têtes des malades, tournées vers lui, le contemplaient, les yeux écarquillés par une avidité de mystère.

Stupéfiée par ce contraste, Mme Finet, qui trouvait dans cette sorte d'atmosphère fantastique qui l'enveloppait. Il n'y avait d'autre femme qu'elle et Lolo, et elle éprouvait le sentiment vague, mais intime, d'un danger pour elle, pour son enfant, comme si elle eut assisté à une exécution.

La petite voix tendre de Charles Finet contrastait d'ailleurs singulièrement :

— Je puis, à une fantaisie, faire disparaître ainsi tout — et moi-même — et je vous...

— Tu ne nous assassines ?

— Pauvre mamaine ! Pas de bêtises, Finet !

— Vous ne croyez pas, répondit Finet, que je puisse disposer les choses de façon que vous vous trouvez tous en surveillance, je puis lui donner une bonne leçon, car je ne suis pas plus bête que vous ! Et, tenez, je vais vous en donner une preuve. Je puis lui faire croire que vous êtes tous morts et que je suis le grand chef de tous ces malades, et que vous n'avez pas d'autre ressource que de me suivre et de me obéir. Je puis lui faire croire que je suis le roi de ces malades, et que vous êtes mes sujets